

Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations sociales

Département du recrutement, de la mobilité et de la formation Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN D'ART DE CLASSE EXCEPTIONNELLE

SESSION 2018

SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admission	3
A) Le rappel des épreuves	3
B) Le jury	
1) La composition du jury	
2) La formation et la réunion de cadrage	
	4
II. Le déroulement de cet examen professionnel	
A) Le calendrier	4
B) L'épreuve écrite	4
C) L'entretien sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)	5
1) Le dossier de RAEP : constats et recommandations	5
2) La présentation du parcours professionnel	5
3) L'entretien-discussion	5
4) Les remarques générales sur l'oral	5
III. Les statistiques	6

I. Les règles des épreuves d'admission

A) Le rappel des épreuves

Selon l'article 7 de l'arrêté du 2 septembre 2013 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien d'art de classe supérieure et au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication, « l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle comporte deux épreuves d'admission. Les épreuves d'admission sont les suivantes :

1° une composition écrite notée à partir d'une question d'ordre général relative aux métiers d'art (durée : 2 heures ; coefficient 2) ;

2° un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences du candidat, en particulier ses capacités à assurer la transmission de ses connaissances relatives à son métier et à sa spécialité, ainsi que sa motivation, et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle (durée : 30 minutes ; coefficient 1).

Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. (durée de l'exposé du candidat : 5 à 10 minutes de présentation maximum).

Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogés sur les missions et l'organisation du ministère de la culture et de la communication ainsi que sur les droits et obligations des fonctionnaires.

En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle, dont les rubriques sont listées en annexe du présent arrêté, qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation ».

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

Présidente de ce jury :

- Madame Laurence ISNARD, conservatrice en chef du patrimoine, conseillère pour les musées, direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France.

Membres de ce jury :

- Monsieur David BELLIARD, chef de travaux d'art, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « textile », adjoint au chef d'atelier tapisserie, musée du Louvre ;
- Madame Patricia BOUSSENEC, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « textile », Mobilier national ;
- Monsieur Thierry CHOQUET, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers de la présentation des collections, spécialité « peintre-décorateur », peintre-décorateur, musée du Louvre ;
- Monsieur Cérile FAUCHEUX, chef de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « bois », menuisier en sièges, Mobilier national ;
- Madame Anabelle PALIGNAC, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « présentation des collections », chargée de mission coordination des travaux muséographiques et expositions temporaire, musée d'archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :

- * cadre réglementaire,
- * déontologie : laïcité, non-discrimination...,
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de cet examen professionnel : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration du sujet et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement de cet examen professionnel

A) Le calendrier

Dates des inscriptions	Du 12 septembre au 12 octobre 2018	
Date de l'épreuve écrite	Le 13 mars 2018	
Date de limite de retour du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle	Le 2 février 2018 au plus tard	
Dates des épreuves orales	Les 19, 20 et 21 mars 2018	
Date de la réunion d'admission	Le 21 mars 2018.	

B) L'épreuve écrite

Le sujet élaboré collégialement par les membres du jury était :

« En tant que technicien d'art au ministère de la culture, comment s'opère la transversalité dans l'exercice de vos missions ?

Illustrez votre propos en vous appuyant sur votre parcours et votre expérience. »

Le sujet proposé à l'attention des candidats a globalement été peu ou mal appréhendé. Très peu de copies se sont interrogées sur la définition de la transversalité. La plupart des candidats se sont limitées à de sommaires énumérations ou à des descriptions sans réelle mise en perspective.

La transversalité est pourtant un objectif et un terme clairement partagé au sein de nos institutions publiques. Synonyme d'« organisation horizontale », elle vise à créer des passerelles entre les agents et les services afin de favoriser les échanges et la mutualisation de connaissances et de compétences.

De nombreux candidats ont confondu « transversalité » et « transmission », sujet relatif à la session 2017 de cet examen professionnel, offrant ainsi à la lecture du jury des développements totalement hors du sujet.

Le jury a cependant apprécié quelques copies présentant un plan clairement établi avec une introduction, une conclusion et un développement argumenté à partir d'exemples concrets permettant de valoriser les connaissances relatives aux métiers d'art et l'expérience professionnelle du candidat.

Le jury rappelle enfin qu'il est indispensable de soigner la syntaxe et la rédaction.

<u>C)</u> L'entretien sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Pour l'épreuve orale sur dossier de RAEP, le passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet.

Comme le prévoit le texte, chaque candidat devait présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Dans tous les cas, le jury interrompait les candidats au bout de 10 minutes afin de respecter le texte. Le jury enchaînait ensuite avec l'entretien.

1) Le dossier de RAEP : constats et recommandations

Le jury a apprécié dans l'ensemble la qualité des dossiers de RAEP qui lui ont été transmis. Les différentes rubriques étaient globalement bien renseignées et documentées, ce qui a permis d'enrichir les échanges avec le candidat au cours de l'entretien-discussion.

2) La présentation du parcours professionnel

Les candidats disposent de dix minutes pour présenter leur parcours professionnel.

Une majorité de candidats était particulièrement stressée, ce stress leur a fait perdre leurs moyens. L'épreuve étant basée sur leurs métiers et leurs compétences, le jury rappelle que ce sont des domaines qu'ils connaissent et maîtrisent.

Quelques-uns ont semblé avoir peu préparé cet exercice qui doit permettre, tout à la fois, de valoriser leurs expériences dans le secteur public et privé, leurs compétences et leurs connaissances relatives aux métiers d'art. L'aisance orale et une bonne gestion du temps ne s'improvisent pas.

Peu de candidats ont évoqué les formations continues qu'ils ont pu suivre au cours de leur parcours professionnel. Certains ne semblent même pas faire de différence entre la formation initiale et la formation continue. Les candidats sont globalement trop focalisés sur leurs activités et missions actuelles. Ils manquent de recul et de hauteur de vue sur leur métier, la filière des métiers d'art et le contexte institutionnel.

Le jury conseille aux candidats de mieux gérer le temps de parole et de préparer méticuleusement en amont leur présentation professionnelle. En effet, un exposé structuré, avec l'annonce d'un plan simple mais justifié permet de mieux comprendre les objectifs et les motivations du candidat.

3) L'entretien-discussion

Le jury a apprécié les candidats capables d'ouverture et de recul, c'est-à-dire ayant des connaissances sur l'environnement institutionnel et professionnel, sachant développer les missions de leur établissement et au-delà, maîtrisant les enjeux de la filière des métiers d'art.

Tout comme la présentation du parcours professionnel, l'entretien-discussion se prépare et s'anticipe. Avoir réfléchi aux sujets d'actualités de la profession, aux thématiques transversales doit permettre aux candidats de ne pas rester « sec » au cours des vingt minutes d'échanges avec le jury.

4) Les remarques générales sur l'oral

Le niveau des candidats auditionnés lors de cette session 2018 est dans l'ensemble très moyen. La gestion du temps de parole et les connaissances et compétences exposées n'ont pas toujours été valorisées de manière optimale.

Le jury rappelle que l'objectif de l'oral est de valoriser l'expérience professionnelle acquise par le candidat dans l'exercice de ses fonctions au sein de la fonction publique, dans le secteur privé et/ou associatif ainsi que dans l'exercice de ses activités syndicales ou éventuels mandats électoraux.

Le jury encourage ainsi les candidats des sessions ultérieures à préparer davantage cette épreuve afin de se présenter de façon claire et précise et d'aborder leur évolution professionnelle avec une certaine hauteur de vue et regard critique. Le jury encourage les candidats à suivre les différents stages de préparation organisés par le ministère ou les établissements.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 7.

			Admission	
	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	8	7	6	2
Femmes	9	8	8	5
Total	17	15	14	7

Seuil d'admission: 11,17 sur 20.

Amplitude des notes : de 3,33 à 14,67 sur 20.

Madame Laurence ISNARD Présidente du jury